Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260407-2026_04_18-DE

Conseillers en exercice :	19
Présents :	18
Absents :	1
Pouvoirs :	1

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 7 avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Maire.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Anita OBLIN, Jean-Luc GEFFROY, Carole PIGUEL, Jean-Paul LEBASTARD, Valérie JOUSSEAUME, David LE GALL, Elisabeth FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Morgane CALVEZ, Didier ECHELARD, Nathalie BILLON, Carole DORVAL, Jérémy JEGOU, Emeline MICHEL, Matthieu DAY et Anderson DO ROSARIO.

Absents : Antoine MORIN
Pouvoirs : Antoine MORIN donne pouvoir à Jérémy JEGOU
Secrétaire de séance : Matthieu DAY

N° 2026-04-18 :	**Budget Maison Médicale : Compte Financier Unique 2025**
Rapporteur :	**M. HENRY**

M. le Maire présente le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget Maison Médicale. Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260407-2026_04_18-DE

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025					
BUDGET MAISON MEDICALE			Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	459 958.05 €	100 000.00 €	559 958.05 €
	Recettes réalisées	B	181 561.52 €	282 552.73 €	464 114.25 €
	Restes à réaliser	C	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire total	D	93 000.00 €	100 000.00 €	193 000.00 €
	Dépenses réalisées	E	90 158.30 €	262 094.28 €	352 252.58 €
	Restes à réaliser	F	- €	- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	91 403.22 €	20 458.45 €	111 861.67 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	- 366 958.05 €	- €	- 366 958.05 €
Solde (invest.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent / déficit	G + H	- 275 554.83 €	20 458.45 €	- 255 096.38 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+ / -)	I = C-F	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	- 275 554.83 €	20 458.45 €	- 255 096.38 €

Délibération

Le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le Compte Financier Unique 2025 du budget maison médicale ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication 8 avril 2026.

Fait le 8 avril 2026
Le Maire
Lionel HENRY